

# PLAN DE MOBILITE

## Un bon plan pour votre Entreprise



C'est quoi  
un PLAN DE  
MOBILITE?

C'est un ensemble d'actions mises en place par un employeur pour inciter ses salariés à **réduire l'usage de la voiture individuelle** au profit d'autres modes de déplacements plus respectueux de l'environnement.

Pourquoi  
un PLAN DE  
MOBILITE?

C'est une **OBLIGATION LEGALE !**

*La loi de transition énergétique rend obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'élaboration d'un Plan de Mobilité pour les entreprises de plus de 100 salariés implantées sur le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU).*

Mais ce sont surtout **DES BENEFICES POUR TOUS !**

### Pour votre entreprise:

- Limiter votre flotte automobile
- Réduire le stationnement sur vos sites et en améliorer l'accessibilité
- Valoriser et promouvoir votre image

### Pour vos salariés:

- Réduire le budget transport
- Améliorer les temps de trajet
- Limiter le stress et les risques d'accident

### Pour la collectivité:

- Baisser le trafic routier
- Limiter la pollution due aux transports

lee   
conseil SAS

Expert en mobilité depuis plus de 15 ans, **LEE Conseil** vous accompagne dans l'élaboration de votre **PLAN DE MOBILITE** en vous apportant un **savoir faire**, une **méthodologie** et des **outils appropriés**.



### 1 Mettre en place la démarche

- Mobiliser les acteurs internes et externes
- Définir la gouvernance
- Préciser les modalités de la mission



### 2 Réaliser l'état des lieux

- Recenser les modes de déplacements
- Connaître les conditions de déplacement et de stationnement
- Réaliser une enquête usagers pour:
  - Evaluer les parts modales
  - Sonder la réceptivité et les attentes des usagers
- Réaliser le budget transports



### 3 Co-construire le plan d'actions

- Identifier les actions opérationnelles, de communication, d'information, de sensibilisation et d'animation
- Définir les acteurs, les responsables, les moyens humains et financiers, les priorités et les délais
- Définir les indicateurs de suivi et d'efficacité



### 4 Dérouler le plan d'actions

- Mettre en œuvre les actions définies
- Transmettre le dossier à la collectivité compétente

### 5 Suivre et évaluer la démarche

- Réaliser des enquêtes usagers
- Suivre l'avancement et l'efficacité : coûts, délais, indicateurs
- Mettre à jour et adapter le plan d'actions



#### LEE Conseil - Agence lee ingénierie

Matthieu GONDRAN  
Responsable d'affaires  
+33 (0)6 34 87 24 81  
[matthieu.gondran@lee-ingenierie.com](mailto:matthieu.gondran@lee-ingenierie.com)

#### LEE Conseil - Agence Sormea

Jérôme BONTE  
Responsable d'affaires  
+33 (0)7 76 11 07 50  
[jerome.bonte@sormea.fr](mailto:jerome.bonte@sormea.fr)

ingénierie de la mobilité



- La gestion et l'optimisation des déplacements multimodaux
- Les projets d'équipements et de systèmes de transport
- L'exploitation et la maintenance des infrastructures